

DATE DE CONVOCATION
30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE
30/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.10.07/07

**Objet / Signature d’un avenant n° 2 à la convention d’adhésion au service commun
Études juridiques et Contentieux de Caen la mer**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d’avaliser la signature d’un avenant n° 2 à la convention d’adhésion aux services juridiques communs de Caen la mer.

Il précise que l’objet de cet avenant porte sur l’ajustement du budget alloué au service commun, ainsi que sur la nécessité d’intégrer au sein de la convention des éléments en matière de protection des données.

Monsieur le Maire présente par conséquent le projet d’avenant n° 2 considéré et expose que le budget annuel prévisionnel du service commun (à supporter par les communes membres) est désormais estimé à 80 000 € pour l’année 2024, contre 66 000 € à la création du service commun en 2018.

Le budget s’établit par ailleurs comme suit :

I poste d’attaché :	66 000 € (au lieu de 50 000€)
Charges associées :	1 500 €
Encadrement et secrétariat :	2 200 €
Base de données juridiques (20 % du prix) :	10 000 € (au lieu de 8 000€)
Total :	79 700 €
Arrondi à :	80 000 €

Ainsi, cette évolution budgétaire induit de fait une progression de la prime d'adhésion payée par la Ville de Giberville de 30 % environ (cotisation estimée pour 2024 de 3 747 € contre 2 903.73 € en 2023).

De plus, Monsieur le Maire indique qu'il était prévu que ce budget serait actualisé chaque année au taux de 1.1 % tenant compte de l'évolution du coût du personnel (glissement vieillesse technicité), des charges de fonctionnement et du prix de la base de données juridiques.

A l'inverse, les conditions de contribution restent inchangées :

- 50 % du coût du service en fonction du nombre de communes adhérant au service (partie fixe)

- 50 % du coût du service en fonction de la population (partie proportionnelle)

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver les modifications à la convention exposées ci-avant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE d'approuver les termes de l'avenant aux conventions d'adhésion au service commun Études juridiques et Contentieux figurant en annexe à cette délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER

